

Service National de Douane Judiciaire

# Convocation à témoin

## Commission rogatoire

L'an deux mille dix huit,

Le 05 Novembre,

Nous, Erick Alliod, inspecteur principal des douanes habilité à exercer des missions de police judiciaire, affecté au Service National de Douane Judiciaire (S.N.D.J.), exerçant nos fonctions au 2 mail Monique Maunoury TSA 10314, 94 853 IVRY SUR SEINE,

Agissant dans le cadre de la commission rogatoire n° JIRSFA/12/4 délivrée le 04/07/2018 par Mme Sophie MOUGENOT, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris,

Vu les réquisitoires supplétifs en date du 12 Octobre 2018 et du 19 Septembre 2018,

Nous trouvant au service,

Vu les articles 28-1 et 151 à 155 du Code de procédure pénale

### PRIONS :

N

### A L'EFFET DE BIEN VOULOIR :

Vous présenter en nos locaux situés 2 mail Monique Maunoury 94 853 IVRY SUR SEINE (à l'angle avec le 47 avenue de Verdun à IVRY SUR SEINE, métro « Porte de Choisy » ligne 7)

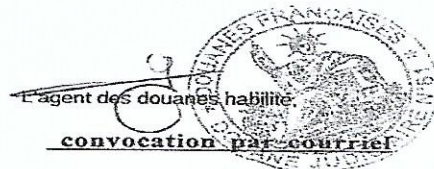
le Mercredi 19 Décembre 2018 à 14h

aux fins d'y être entendu en tant que témoin, dans le cadre de la présente enquête (Escroquerie, suspicion d'évasion fiscale, blanchiment d'argent en bande organisée dissimulation de compte bancaire à l'étranger), et d'autres faits dont il vous sera donné connaissance.

Dans le cas d'espèce vous concernant vous pouvez utilement vous munir des pièces ci-après désignées :

- Tout documents se rapportant aux dépôts effectués sur des plate formes de Cryptomonnaie ou autres.
- Contrats, mandats, justificatif de paiement (CB Visa, ordre de virement bancaire, Mandat de prélèvement)
- Numéros de téléphones des interlocuteurs et adresses mails, Noms des plates formes ou des brokers.
- Votre Pièce d'identité en cours de validité, Avis d'imposition 2017.
- Justificatif de paiement de votre fiscalité auprès de la DGSF d'un montant de 10000,00 euros.
- Échange de mails avec les interlocuteurs cités.

Et pour sa garantie personnelle, en adressons copie auprès du procureur de la république et de la juge en charge du dossier



Service National de Douane Judiciaire  
Thierry Tavernier, Inspecteur des douanes et  
OPJ Tél : 01 87 21 19 70  
Mél : [tavernier.thierry@interieur.gouv.fr](mailto:tavernier.thierry@interieur.gouv.fr)

Service National de Douane Judiciaire  
Erick ALLIOD, Contrôleur Principal des  
douanes et OPJ tel : 01 87 21 19 70  
Mél : [alliod.erick@interieur.gouv.fr](mailto:alliod.erick@interieur.gouv.fr)

Art. 434-15-1 Code pénal. - Le fait de ne pas comparaître, de ne pas prêter serment ou de ne pas déposer, sans excuse justification, devant le juge d'instruction ou devant un officier de police judiciaire agissant sur commission rogatoire par une personne qui a été citée par lui pour y être entendue comme suspect est puni de 75000 € d'amende et de 2 ans de prison ferme.